

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
29/09/2022

En exercice	Présents	Votants
14	10	12

Séance du 6 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois d'octobre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOU Christelle
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : Mme MOTTIER Catherine, qui a donné pouvoir à Mme RENOU

Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir M. DELGADO

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme LANDRE Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Mme BOULAY informe qu'il convient de modifier la délibération initialement prise pour la subvention versée à la coopérative scolaire. Lors des débats qui se sont tenus en commission finances avant l'adoption du budget 2022, il a été décidé de porter à 2 500 € le montant de la subvention attribuée à la coopération scolaire.

La délibération précédemment prise fait état de 2 000 €.

Il vous est demandé de bien vouloir modifier et annuler la précédente délibération et de porter le montant de la subvention à la coopérative scolaire à 2 500 € pour 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de porter la subvention pour la coopérative scolaire à 2 500 € pour l'année scolaire 2022/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

BOULAY Maryvonne

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :
Et publié ou notifié
Le :
Le Maire

BOULAY Maryvonne